

**L'industrie du bleuets sauvage au Québec :
Perspectives d'avenir**

Commentaires adressés à :

**Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire
québécois**

Par :

Les Bleuets Sauvages du Québec Inc.

Mai 2007

TABLES DES MATIÈRES

Préambule	1
-----------	---

PARTIE 1 SURVOL DE L'INDUSTRIE DU BLEUET

INTRODUCTION	3
1.0 La production	4
2.0 La mise en marché	7
2.1 Le plan conjoint	7
2.2 Le marché frais	8
2.3 Mise en marché pour fins de transformation (congélation)	8
2.4 Mise en marché internationale	9
3.0 Les opportunités	10
4.0 Les menaces	12
5.0 Conditions de succès	15

PARTIE 2 Bleuets Sauvages du Québec Inc.

À propos de Bleuets Sauvages du Québec Inc.	18
---	----

PARTIE 3 Commentaires sur certains éléments inclus dans le document de consultation

1.0 Rappel de certains constats	21
2.0 La production agricole	22
3.0 La transformation alimentaire	23
4.0 La ruralité et le développement régional	24
Conclusion	24

Préambule

Suite à la mise en place de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Bleuets Sauvages du Québec (BSQ) est heureuse de faire part de ses commentaires en particulier relativement aux volets de la production agricole, de la transformation alimentaire, du commerce extérieur et du développement régional.

Il nous apparaît important d'apporter notre contribution à cet exercice d'autant plus que les actionnaires de ces entreprises constituent plus de 70% de la production, de la transformation et de la mise en marché des bleuets sauvages produits au Québec. Or, cette industrie connaît une croissance importante depuis quelques années.

Nous espérons que ces commentaires enrichiront la présente démarche et surtout, permettront à notre industrie de se développer efficacement et harmonieusement durant les prochaines années.

BSQ remercie les commissaires pour l'attention qu'ils porteront à ces commentaires.

PARTIE 1

SURVOL DE L'INDUSTRIE DU BLEUET

INTRODUCTION

L'industrie du bleuets sauvage est une industrie relativement jeune au Québec, surtout si on la compare à celle de nos compétiteurs des provinces maritimes et de l'État du Maine où elle est présente depuis près de 150 ans. En fait, après des débuts modestes particulièrement au Saguenay – Lac-Saint-Jean, nous avons assisté au début des années 60 au développement de bleuetières un peu partout dans cette région. Mais ce n'est que vers le milieu des années 80 que l'aménagement industriel a véritablement débuté pour s'étendre sur la Côte Nord et en Abitibi-Témiscamingue.

Après plusieurs phases plus ou moins articulées, faute de pouvoir maîtriser à cette époque les techniques culturales que nous connaissons aujourd'hui, l'industrie a connu au milieu des années 1970 une phase importante de développement avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de la Société Québécoise d'Initiatives Agroalimentaire (SOQUIA) et la mise en place de programmes de culture associés à d'importants travaux de recherche pour favoriser la mise en valeur de cette industrie.

Après l'achat de l'Usine de Congélation de Saint-Bruno Inc. En 1992, l'industrie québécoise a commencé à intégrer ses ressources particulièrement en augmentant la capacité de traitement des ses usines localisées au Lac-Saint-Jean (Saint-Bruno, Saint-Félicien, Dolbeau et Mistassini). C'est également à cette époque que des structures de mises en marché permanentes se mettaient en place afin de promouvoir cette ressource sur les marchés internationaux, particulièrement Bleuets Sauvages du Québec Inc.

Cette importante phase de développement et de consolidation de nos acquis a permis de prendre conscience que l'industrie québécoise du bleuets sauvage, tout en offrant un potentiel de développement important et porteur, devait composer avec des compétiteurs majeurs, jouissant de rendement plus de deux fois supérieurs aux nôtres et disposant de ressources importantes pour intervenir sur les différents marchés.

Il fallait donc admettre que l'industrie pour se développer efficacement exigeait que les producteurs soient des entrepreneurs très expérimentés, bien capitalisés et ouvert à des collaborations avec l'ensemble des intervenants. Particularité importante de l'industrie du bleuets sauvage de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, toutes les usines de transformation sont la propriété à 100 % de producteurs de la région.

1.0 La production

La production du bleuets sauvage se situe principalement dans deux secteurs spécifiques, les bleuetières aménagées et la forêt publique.

Les bleuetières constituent la base de cette industrie principalement au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Elles sont aménagées sur des lots privés (30%) et les terres publiques (70%) sur lesquelles, les producteurs sont détenteurs de baux négociés avec le gouvernement du Québec ou les différentes MRC mandataires des terres publiques intra-municipales. Actuellement, plus de 58 000 acres sont en production au Québec dont un peu plus de 51,000 acres uniquement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et le potentiel de développement demeure important. Quoique la récolte soit en augmentation continue depuis plusieurs années, les conditions climatiques difficiles que nous connaissons en raison de notre situation géographique, viennent affecter régulièrement les rendements.

En ce qui concerne la cueillette en forêt, elle constitue la soupape indispensable au maintien d'une base annuelle de récolte. L'ingéniosité de nos leaders a permis de convertir cette récolte en production biologique. Toutefois, ce type de production et de récolte est unique et constitue un facteur distinctif de notre production par rapport aux concurrents. Il devient donc important de maintenir un niveau d'activité sur ce territoire d'autant plus que le domaine de la production biologique provient de ce même territoire et qu'il représente un secteur en développement.

Le tableau 1 présente l'évolution de la production de bleuets sauvages et cultivés depuis le début des années 60. Il est facile de constater la hausse marquée surtout depuis le début de 1990 et que la tendance est très forte particulièrement en ce qui concerne le bleuets cultivé.

En ce qui concerne la production québécoise, l'amélioration de la productivité et l'ajout de surfaces en production ont permis de constater une augmentation de la récolte. Elle est passée à 45 millions de livres en 2004, à 55 millions de livres en 2005 pour atteindre un niveau record de 70 millions de livres en 2006. Le Québec est devenu un joueur majeur dans l'industrie. Le tableau 2 présente quelques informations sur la dernière récolte. Il faut cependant considérer ces résultats avec une certaine réserve puisque nous avons connu au cours des dernières années de la production beaucoup moindres en raison de conditions climatiques variables.

Nous présentons également deux cartes présentant la localisation des bleuetières opérées par les sociétaires de BSQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean de même qu'une carte du Québec situant la production de bleuets sauvages.

TABLEAU 1

Évolution de la production nord américaine de bleuets (1960 – 2006) En million de livres

<u>Période</u>	<u>Sauvages</u>		<u>Cultivés</u>	
• 1960-1964	42,5	46,4%	49,1	53,6%
• 1970-1974	39,3	36,6%	68,0	63,4%
• 1980-1984	60,8	37,8%	100,0	62,2%
• 1990-1994	123,6	44,0%	157,0	56,0%
• 2000-2004	185,0	44,1%	234,6	55,9%
• 2005	163,9	41,1%	234,6	58,9%
• 2006	209,0	39,5%	320,2	60,5%

TABLEAU 2

PRODUCTION DE BLEUETS SAUVAGES AU QUÉBEC - 2006 (70 millions de livre)

PAR SOURCE

• BLEUETIERE	55,0 MILLIONS
• FORÊT	15,0 MILLIONS

PAR MARCHÉ

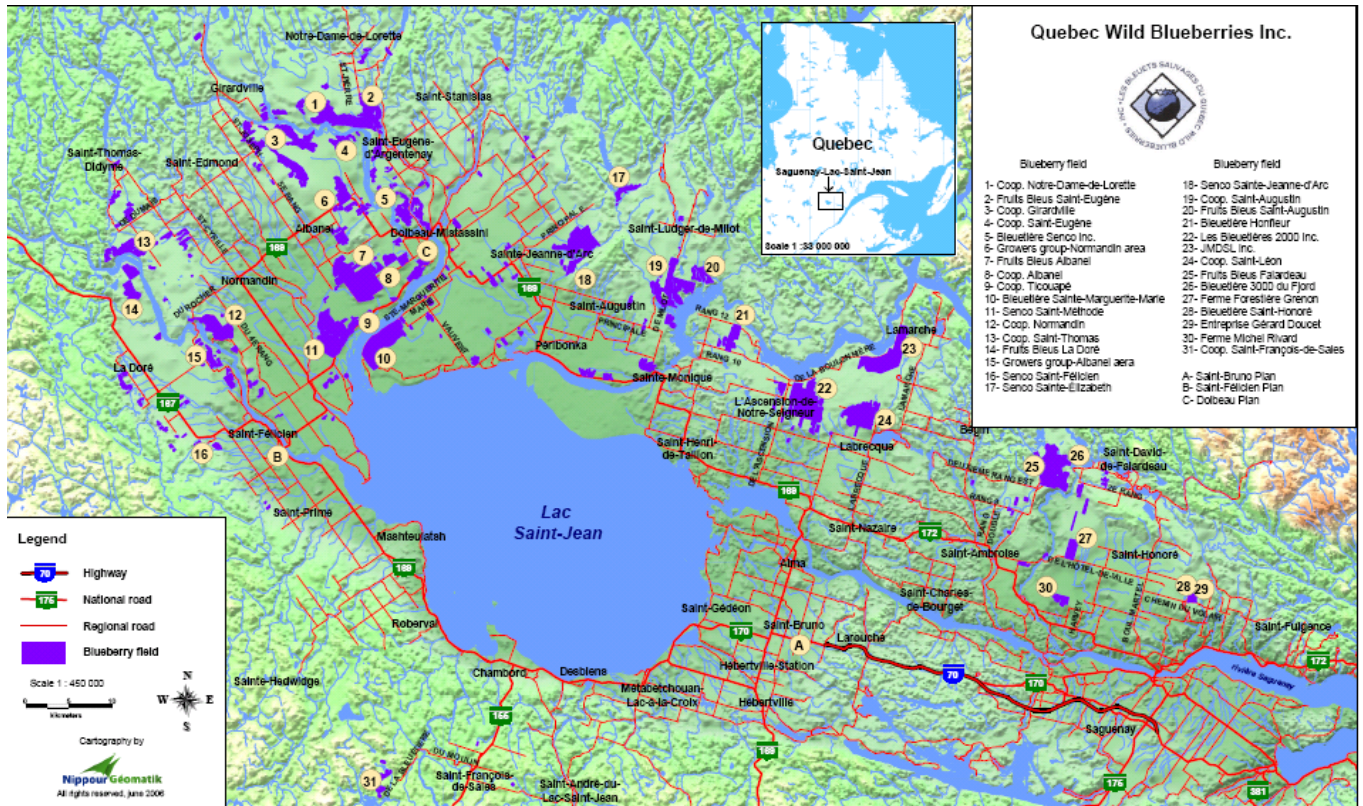
• TRANSFORMATION	67,5 MILLIONS
• MARCHÉ FRAIS	2,5 MILLIONS

PAR PROVENANCE

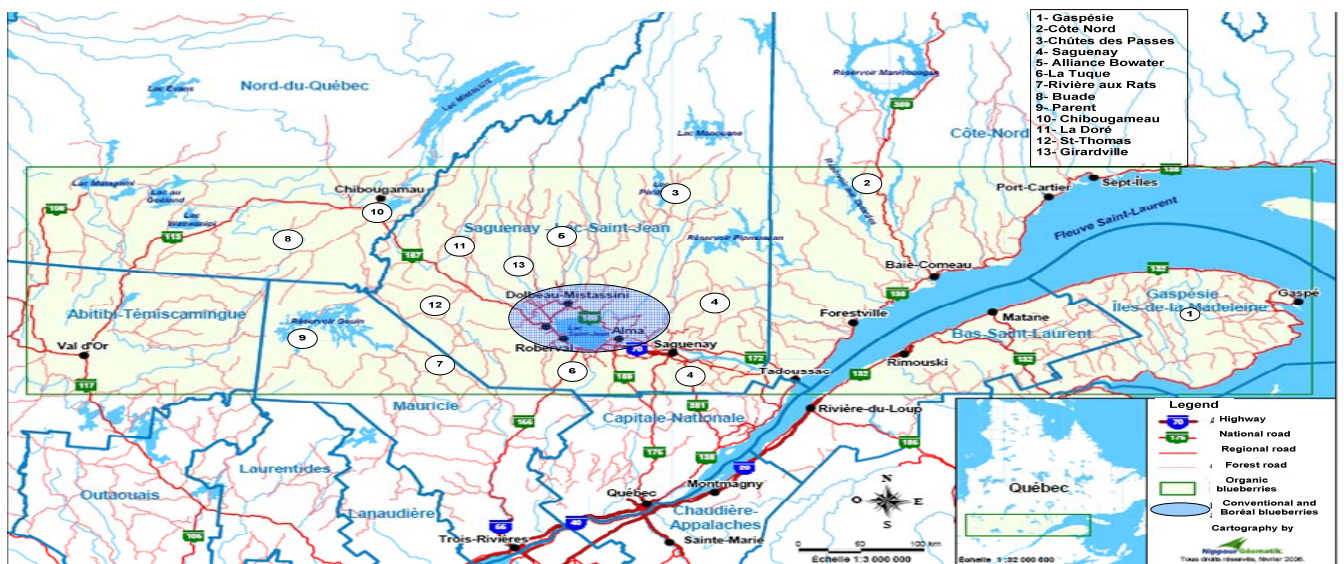
• SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	66,0 MILLIONS
• ABITIBI	0,5 MILLION
• CÔTE NORD*	3,5 MILLIONS

*Majorité en provenance de la forêt publique

LOCALISATION DES BLEUETIÈRES - BSQ



Territoires de production de bleuets au Québec



2.0 La mise en marché

Mise à part le volume limité de bleuets mis en marché à l'état frais au moment de la récolte, il existe actuellement deux principaux acteurs québécois dans la mise en marché pour écouler la production québécoise de bleuets sauvages.

2.1- Le plan conjoint

Depuis 1966, l'industrie est conditionnée par la présence d'un plan conjoint qui couvre une partie du territoire québécois. Il avait été mis en place à cette époque étant donné que les acheteurs provenaient de l'extérieur du Québec. Ce plan conjoint fut pendant plusieurs années maintenu à un rôle secondaire étant donné le nombre restreint de producteurs au sens de la réglementation et le peu d'intérêt pour appliquer ce même plan. Toutefois durant les années 1990, certains producteurs ont décidé de voir à son application de manière plus stricte ce qui a eu pour effet de soulever des turbulences sérieuses au sein de l'industrie en rétablissant le plan conjoint sans l'actualiser à la réalité de l'industrie i.e. une industrie intégrée et axée sur le marché international.

À la suite d'intenses négociations, différents acheteurs dont BSQ ont signé des conventions de mise en marché couvrant la période 1998 à 2008 avec l'organisme responsable de l'application du plan conjoint, le Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec (SPBQ) tout en restant maître d'œuvre de leur commercialisation.

Ces conventions précisent les règles applicables de même que les obligations de chacune des parties. Lors de révision de la Régie en 2000, on pouvait noter à la section 4.3 que « Le Syndicat considère que ces conventions permettront à la majorité des producteurs et productrices de constater qu'ils obtiennent un juste prix pour leurs produits ». Rappelons que ces conventions correspondent à la pratique qui a toujours prévalu au sein de l'industrie depuis le début.

Il aura fallu toutefois encore quelques années de négociations avant de voir revenir une certaine forme d'harmonie laquelle est maintenant de plus en plus présente aujourd'hui. En fait, le débat concernait la question des producteurs ayant des intérêts dans la transformation et la mise en marché et leur admissibilité à pouvoir intervenir au sein de l'Office responsable de l'application du plan (SPBQ). Pour les producteurs – transformateurs, il était illogique de comprendre la nécessité de ce mode de fonctionnement tenant compte qu'ils représentent plus de 95% de la production, qu'ils doivent donc verser une cotisation équivalente sans pouvoir se faire entendre correctement.

Une dernière ronde de négociation complétée en 2005 a permis de corriger en partie la situation et offrir à ces producteurs une possibilité de participer à

l'administration du plan conjoint notamment au niveau du comité de recherche à l'exception de la question de négociation des prix payés au producteur, lequel demeure sous la responsabilité d'un comité restreint.

Il est évident, surtout pour les producteurs – transformateurs, que la loi sur la mise en marché impose des règles qui sont perçues comme étant inutiles ou superflues puisqu'ils se sont eux-mêmes regroupés pour mettre en marché leur propre production.

2.2- Le marché frais

Le marché frais représente la partie de la production qui est écoulee au moment de la récolte. Ainsi, à chaque année, un faible volume est écoulee directement sur les bleuetières, dans des kiosques touristiques ou des marchés publics et certains marchés d'alimentation. Considérant la durée de conservation limitée à l'état frais et le fait qu'une seule récolte est disponible durant quatre (4) semaines annuellement alors que le bleuet cultivé est disponible à l'année, ce marché devrait demeurer marginal par rapport aux autres activités de transformation.

2.3- Mise en marché pour fins de transformation (congélation)

Ce niveau concerne la mise en marché des bleuets frais récoltés sur les bleuetières ou sur la forêt publique et qui sont acheminés vers les unités de transformation. Il s'agit de la partie réglementée par le plan conjoint administré par le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec. Les différentes ententes négociées entre les usines de transformation et le Syndicat sont en mesure d'offrir un niveau de concurrence raisonnable pour satisfaire les producteurs au sens du plan conjoint.

En effet, la production de bleuets sauvages demeure encore aujourd'hui une production ponctuelle qui se situe à un moment précis dans le temps et pour laquelle les producteurs s'ajustent en conséquence. Ainsi, pour la majorité des cueilleurs considérés comme producteurs au sens du plan, il s'agit d'un revenu d'appoint variable au fil des ans selon le niveau de récoltes.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous estimons que 95% de la production est réalisée par des producteurs impliqués dans la transformation.

2.4- Mise en marché internationale

Un autre niveau se réfère à la mise en marché à l'échelle internationale avec laquelle nous sommes confrontés. Cette dimension est fondamentale puisque

nous jouons en concurrence directe avec les autres producteurs dans le monde et les entreprises multinationales qui désirent notre produit selon des spécifications très précises, qui exigent des garanties d'approvisionnement sur une base annuelle et selon un prix qui doit concurrencer nos compétiteurs directs mais aussi les autres productions de petits fruits (bleuets cultivés, fraises, framboises, cerises, etc.).

Il est aussi important de se rappeler que la production québécoise de bleuets sauvages est écoulee sur le marché canadien et à l'international dans plus de 21 pays. Il faut donc s'ajuster aux règles du marché lesquelles sont très différentes d'un marché majoritairement domestique. En outre ces marchés sont desservis par peu de producteurs.

À cet effet, le Québec dispose de deux organismes qui assument la mise en marché de manière professionnelle et ce, depuis plusieurs années. Elles ont investi au fil des ans dans la mise en place d'un système de manière à :

- Établir des contacts avec des clients potentiels;
- Monter un réseau de vente;
- Répondre aux exigences spécifiques de plus en plus sévères de cette clientèle;
- Pouvoir réagir à la concurrence;
- Investir dans le maintien de facilités de production et de transformation;
- Assurer un approvisionnement constant à cette clientèle peu importe le niveau annuel de production au Québec.

Avec cette structure, l'ensemble des producteurs avec ou sans intérêt reçoit une juste rémunération pour leur produit laquelle est de manière historique supérieure à celle des autres producteurs en Amérique du Nord. Cette affirmation a d'ailleurs été confirmée par le MAPAQ dans sa monographie préparée sur l'industrie du bleuets en 2005 (page 29, section 5.2.2).

3.0 Les opportunités

L'industrie peut compter sur un certain nombre d'opportunités qui lui confèrent un potentiel de développement intéressant et porteur. Mentionnons entre autre :

- ***Qualité du bleuets sauvage***

Grâce aux nombreuses études scientifiques démontrant les valeurs et les propriétés associées à la consommation du bleuets, ce petit

fruit gagne en notoriété et devient de plus en plus connu et ce, mondialement.

- ***Marchés en développement***

L'association nord-américaine du bleuets sauvage (WBANA) qui est vouée au développement et à la promotion de ce petit fruit regroupe la majorité des producteurs et transformateurs de bleuets sauvages. Ses nombreuses initiatives et interventions sont responsables de l'ouverture régulière de nouveaux marchés géographiques particulièrement en Asie. Il s'agit là d'un potentiel de développement et de croissance sur lequel le Québec commence à se positionner avantageusement. De plus, le Québec est en mesure d'offrir deux produits certifiés (biologique et Boréal, 100% naturel) uniques qui constituent une porte d'entrée fort intéressante vers des marchés ou des entreprises.

- ***Ingéniosité des producteurs québécois***

Les producteurs québécois particulièrement ceux intéressés par la mise en marché ont démontré leur capacité à offrir de nouveaux produits sur le marché notamment la purée et le concentré de bleuets. Ces produits sont porteurs et quoiqu'ils soient offerts par nos compétiteurs, nous sommes en mesure d'assurer une position sur ce marché.

À ces avantages nous pouvons ajouter les éléments suivants :

- Augmentation des surfaces en production et des rendements;
- Créneaux biologiques et Boréal (100% naturel);
- Conventions de mise en marché et organisations de mise en marché efficaces;
- Intégration d'une bonne partie de l'industrie (production – congélation – transformation – commercialisation) qui permet une synergie et un partage de l'information;
- Présence de WBANA – Canada;
- Prix payé aux producteurs du Québec par rapport aux autres régions productrices
- Augmentation de la transformation pour le service au détail.

4.0 Les Menaces

Quoique le potentiel de croissance soit très élevé, il n'empêche que nous devons faire face à des menaces importantes qui peuvent être contrées ou minimisées mais qui nécessiteront une attention particulière. Notons principalement :

- ***Conditions climatiques***

La production de bleuets sauvages au Québec se situe en zone géographique limite. Elle est souvent affectée par des gels printaniers ou lors de la récolte ce qui vient réduire de façon significative les rendements par rapport à nos concurrents. Les systèmes d'irrigation installés sur certaines bleuetières ont démontré leur efficacité. Toutefois, le prix élevé et les problèmes de manipulation de ces systèmes rendent leur usage plutôt complexe. Le manque ou la faiblesse des rendements représente à chaque année un défi non seulement pour les producteurs mais aussi pour les responsables de la mise en marché qui doivent préserver leur clientèle et leur position sur les marchés.

- ***Mouche du bleuet***

Depuis plusieurs années, nos concurrents des maritimes et du Maine sont aux prises avec le problème de la mouche du bleuet pour lequel, ils doivent procéder à l'application de pesticides. Cela entraîne un coût de production accrue et la perte de marché potentiel dans le secteur biologique. Or, cette mouche est présente dans le sud-ouest du Québec. Dans l'éventualité où son apparition se produisait au Saguenay – Lac-Saint-Jean, non seulement les producteurs de bleuetières devraient assumer des coûts additionnels mais aussi et surtout le secteur de production en forêt serait fermé puisqu'il serait impossible alors de procéder à l'application de traitement sur ce territoire.

- ***Production nord-américaine en croissance***

Si le Québec désire accroître sa production, les autres régions productrices sont également dans le même esprit. Par exemple, la récolte de 2000 fut de 110 millions de livres seulement dans l'état du Maine alors qu'au Québec nous assistions à une réduction de 50 % de notre récolte avec 20 millions de livres par rapport à 1999. Pour la saison 2006, la récolte québécoise se situait autour de 70 millions de livres alors que les autres régions productrices ont

connues des volumes autour 140 millions de livres. Selon les experts, le niveau de 529 millions de livres (209 millions pour le bleuet sauvage et 320 millions pour le bleuet cultivé) enregistré en 2006 risque d'être dépassé dans les cinq prochaines années ce qui risque de créer une pression à la baisse sur le prix et ce, dans l'attente que les marchés actuels et potentiels puissent absorber cette offre. Selon les experts dans le domaine, on estime même que la production totale uniquement en Amérique du Nord pourrait atteindre 1 milliard de livres annuellement dans un horizon de dix (10) ans. Au même moment, la production de bleuet cultivé connaît une croissance ailleurs dans le monde notamment au Chili et en Chine. Ainsi, cette augmentation proviendra principalement de l'industrie du bleuet cultivé. Notre influence sur les prix diminuera d'autant.

- ***Vulnérabilité générale de l'industrie québécoise***

L'industrie québécoise ne représente normalement que plus ou moins 10 à 15% de l'industrie du bleuet en Amérique du nord. Elle est donc très vulnérable par rapport aux compétiteurs qui sont en outre très peu nombreux. En effet, nous pouvons affirmer que 80 % de cette industrie est détenue par 5 ou 6 entreprises qui sont actives depuis plus de 100 ans et qui disposent de ressources énormes.

Il faut donc que les intervenants majeurs au Québec fassent preuve d'imagination à tous les niveaux de manière à pouvoir assurer le développement et rencontrer des coûts d'opération qui devront diminuer par rapport à la situation existante.

- ***Disponibilité de cueilleurs pour les bleuetières***

L'industrie du bleuet doit pouvoir compter sur une disponibilité suffisante de cueilleurs. Traditionnellement le recrutement des cueilleurs se fait parmi les retraités, les familles à faible revenu et les étudiants. Tout changement dans les pratiques de rémunération peut mettre en péril la base de notre industrie. Cela est d'autant plus important dans le cas de changements fiscaux qui auraient pour effet de dissuader un grand nombre de cueilleurs à se présenter.

Cela est d'autant plus sensible que les frais de cueillette ne représentent pas plus de 10 % du prix de vente obtenu pour le

bleuet et ce, dans un contexte où la presque totalité de la production est écoulee sur les marchés d'exportation.

Au moment où les entreprises québécoises de mise en marché ont réussi à s'établir sur ces marchés et satisfaire une excellente clientèle, il serait dommage de devoir retraiter de ces marchés par manque de produit et cela en raison de changements dans la réglementation administrative.

- **Diminution de l'accès à de nouvelles superficies de production**

Actuellement les coopératives et les compagnies leaders de notre industrie n'ont pas accès aux terrains qui seront mis en disponibilité pour la production de bleuets sur les terres du domaine de l'État.

Présentement une demande de révision de la grille d'attribution dans le programme forêt – bleuet fait consensus au sein du SPBQ et nous espérons que celui-ci aura l'écoute de nos représentants agricoles provinciaux.

Finalement, nous voulons rappeler qu'il est important que les MRC demeurent gestionnaires des lots publics intra municipaux. Toutefois, elles doivent demeurer à l'écoute et au service de notre industrie si l'on veut s'assurer d'un développement harmonieux.

5.0 Conditions de succès

Les producteurs du Québec demeurent néanmoins optimistes. Ils ont confiance de pouvoir relever ce défi et d'assurer une présence accrue dans cette industrie. Ils ont cependant besoin de pouvoir compter sur certaines conditions de succès. Ces conditions ont trait particulièrement à la production, à la recherche et à la mise en marché.

- ***Conditions facilitant à l'obtention de lots***

À défaut de pouvoir augmenter de manière significative le rendement des bleuetières, il devient important de pouvoir disposer de surfaces de production plus grandes. Ces nouvelles superficies devraient être accessibles à un coût raisonnable et les conditions de location devraient tenir compte de cette problématique. En effet, il faut éviter de tomber dans le piège de croire que ces superficies constitueront dorénavant un champ de taxation et de revenus fonciers disproportionnés par rapport à la réalité de l'industrie en général. Il faudra en outre s'assurer que les exploitants disposent de ressources suffisantes pour assurer le développement de ces nouvelles superficies.

- ***Mise en place de programme de recherche***

Il est important de poursuivre les travaux de recherche portant sur l'amélioration et le développement des bleuetières. Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec dispose d'un fonds de recherche qui devra assurer son implication en collaboration avec le MAPAQ et Agriculture Canada de manière à réaliser et/ou reprendre des projets de recherches pour le bénéfice des producteurs.

- ***Implication dans le WBANA***

Il est très important que l'industrie du Québec s'associe de manière importante à cet organisme afin de profiter de son travail de recherche et de promotion. Il s'agit là d'un forum incontournable si nous voulons poursuivre notre développement et prendre la place qui nous revient.

- ***Protection contre la mouche du bleuet***

Tout doit être mis en place afin de s'assurer que les grandes régions productrices du Québec ne soient pas infestées par ce parasite. Entre autre, la réglementation doit être révisée au besoin et renforcée. Tous les intervenants devront s'associer dans cette démarche. Il y va de l'avenir de toute la production en forêt.

- ***Développement de la récolte en forêt***

Il faut continuer les discussions avec les différents intervenants gouvernementaux et privés afin de pouvoir, dans le cadre d'un plan de développement mutiressources, favoriser la production en forêt. Pour ce faire, il faudra travailler en collaboration avec tous les intervenants et au besoin développer des pistes de recherche spécifiques pour réaliser des travaux d'aménagement qui viendront augmenter la production de bleuets sauvages.

- ***Protéger le système de mise en marché existant***

Ce système est directement responsable de l'évolution de cette industrie. Il faut donc s'assurer de la conserver et de l'améliorer. Nous croyons en outre qu'elle pourrait être utilisée efficacement dans d'autres productions.

- ***Favoriser la transformation québécoise***

Tel que prévu dans les conventions de mise en marché actuellement en vigueur, il est important de s'assurer que les usines soient utilisées afin de transformer ce petit fruit.

PARTIE 2

Bleuets Sauvages du Québec Inc.

A propos de Bleuets Sauvages du Québec Inc.

Bleuets Sauvages du Québec Inc. (BSQ) est une société regroupant plus de 45 sociétaires (producteurs indépendants, corporations privées, coopératives) qui se sont regroupés en 1992 afin de prendre en main toutes les étapes du processus de production, transformation et mise en marché de leur production. Ce regroupement faisait suite à une réflexion stratégique laquelle concluait que la meilleure façon de pouvoir maximiser et augmenter leurs revenus consistait à mettre en commun leurs ressources, compétences et expertises pour influencer positivement cette industrie en croissance.

Ce regroupement a permis à ce groupe de producteurs de mettre en place une structure dynamique qui fait l'envie de plusieurs productions étant donné sa vitalité et les résultats obtenus à date.

Pour s'assurer que le produit une fois cueilli pourra être congelé dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible. BSQ dispose de 4 usines de congélation modernes, efficaces et bien situées afin de répondre à cette condition. Ensemble, elles procurent de l'emploi à près de 600 personnes.

Depuis 1992, plus de 25 millions de dollars ont été investis par les actionnaires afin d'augmenter la capacité de production et la qualité du produit transformé pour répondre efficacement aux exigences des acheteurs de ce produit à l'échelle internationale.

De plus, uniquement pour le respect de normes environnementales, plus de 3 millions de dollars ont été investis au cours des 5 dernières années.

BSQ est membre de différentes organisations notamment :

- WBANA (Association des bleuets sauvages d'Amérique du Nord);
- Food Institute of Canada;
- CTAC (Conseil des transformateurs agroalimentaires et produits de consommation);
- American Frozen Food Institute;
- Conseil de l'Horticulture Canadien;
- American Institute of Baking.
-

Finalement, le groupe détient des accréditations obligatoires ou nécessaires à la mise en marché du bleuets qui la situe parmi les leaders de l'industrie et lui permettent de pouvoir offrir ses produits à l'échelle mondiale. Mentionnons :

- ISO9002 – 2004 (QMI);
- QAI (Quality Assurance International) pour le bleuets biologique;
- Garantie ECCOCERT Canada pour le bleuets biologique et 100% naturel BORÉAL;
- HACCP (Hazard Analysis on Control Critical Point);
- CTPAT (Custom – Trade Partnership Against Terrorism);
- JAS (Japan Agricultural Specification).

L'ensemble de ces éléments et surtout l'expertise de ses ressources humaines permettent d'avoir accès à un réseau de mise en marché efficace et performant à l'écoute à la fois des producteurs et des acheteurs. BSQ est une entreprise spécialisée dans le domaine depuis plus de 30 ans. Elle a su développer un réseau étendu et diversifié à l'échelle internationale.

PARTIE 3

Commentaires sur certains éléments inclus dans le document de consultation.

1.0 Rappel de certains constats

Avant d'élaborer nos commentaires sur certains questionnements énoncés par la Commission, il nous apparaît opportun de réitérer certains éléments que nous jugeons essentiels à la bonne compréhension de cette industrie qui constitue dorénavant un pôle de développement important dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les principaux constats peuvent se résumer ainsi :

- L'industrie québécoise du bleuets sauvages est relativement jeune lorsque comparée aux autres régions productrices particulièrement l'État du Maine et la Nouvelle Écosse;
- Après des débuts difficiles dans les années 80, la production a augmenté de manière importante au cours des 20 dernières années;
- Le bleuets cultivé a connu une croissance encore plus importante au cours de cette même période et sera encore plus phénoménale dans le futur;
- L'existence d'un marché frais pour le bleuets sauvage est et demeurera limité par rapport au bleuets cultivé en raison de sa durée de conservation qui est très courte et l'unicité de sa récolte annuelle;
- La population en général et les producteurs en particulier ont une connaissance limitée de cette industrie, de ses marchés et de la compétition à laquelle elle est confrontée;
- La population en général et les producteurs en particulier ont une connaissance limitée des enjeux auxquels les transformateurs sont confrontés pour assurer un écoulement du produit;
- En dépit des informations qui sont répandues périodiquement, les producteurs du Québec ont obtenu de manière générale des prix supérieurs à toutes les autres régions productrices;
- Les producteurs transformateurs représentent près de 95 % de la production visée par le plan conjoint;
- Étant donné la hausse de la production, il est primordial de soutenir des activités de recherche, de développement et de prospection de nouveaux marchés afin de pouvoir écouler ce volume de production à un prix raisonnable et ce, dans un marché où le bleuets est considéré comme étant une commodité au même titre que les fraises, les cerises, les raisins, etc.

2.0- La production agricole

Comme cela se produit pour plusieurs autres secteurs, nous assistons à une concentration dans l'industrie du bleuets sauvage. Il s'agit selon nous d'un incontournable si nous voulons aspirer à poursuivre notre développement.

Cette tendance est dictée tout d'abord par le nombre restreint de transformateurs, nos compétiteurs immédiats dans l'industrie. Elle est dictée également par la concentration des grands utilisateurs de notre production. Et cette concentration se retrouve non pas au niveau domestique mais bien au niveau international.

En conséquence, il nous apparaît évident que nous devons comprendre ces enjeux et donc de moduler nos interventions en conséquence. Il est possible de hausser le niveau de production actuel. Cependant, les producteurs doivent être bien informés de l'évolution de la situation et voir cette industrie avec une vision à moyen et long terme. Il faut en outre qu'ils contrôlent efficacement leur coût de production pour être en mesure de supporter des réductions de prix dans le futur.

En ce sens, le MAPAQ et le MRNF ont identifié des terres du domaine de l'État offrant un potentiel de production de bleuets. Cependant, la réglementation actuelle pénalise tous les détenteurs de baux ayant une surface en production supérieure à 200 hectares. Cette situation est désolante particulièrement pour les coopératives de productions lesquelles disposent des ressources appropriées pour assurer le développement et la mise en production de telle surface.

En conséquence, nous recommandons que :

- le gouvernement du Québec poursuive ses discussions avec tous les intervenants concernés afin de rendre accessible à tous les producteurs les terres du domaine de l'État ayant une vocation bleuets et de donc qu'il révisé la grille d'attribution s'y rapportant.

Cela signifie également que le plan conjoint devra être modulé en conséquence autrement, il sera impossible de demeurer compétitif. Nous savons que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec procède actuellement à des consultations très importantes sur le sujet. Nous espérons que cette réflexion permettra d'adapter cette réglementation à la réalité actuelle du moins pour l'industrie du bleuets (industrie intégrée à 100%).

En conséquence, nous estimons que l'État devrait agir avec beaucoup de prudence dans l'élaboration ou le maintien de politiques et règlements qui viendraient constituer un frein au développement de l'industrie et à la cueillette en milieu sauvage.

Particulièrement, en ce qui concerne le plan et règlements actuels applicables en vertu du plan conjoint, et quoique nous constatons une nette amélioration dans les relations avec l'office responsable de l'application du plan conjoint, nous croyons que la portée de ce plan et donc les orientations devraient être revues pour mieux s'arrimer à la réalité de l'industrie et aux marchés qu'elle doit desservir lesquels sont presque essentiellement tournés sur l'international.

En ce sens nous sommes d'avis que :

- Le plan et les règlements devraient être axés sur la recherche et le développement en utilisant le comité mis en place à cette fin au sein du SPBQ.
- Le plan et les règlements devraient s'assurer que les produits soient acheminés vers les usines propriétés d'intérêt québécois.
- Le plan et les règlements devraient s'assurer d'une participation active à WBANA Canada et ce sur une base permanente pour consolider la promotion et le développement de marché ce qui a contribué à notre succès dans le passé.

De plus nous recommandons que le gouvernement du Québec poursuive les négociations avec tous les intervenants

3.0 La transformation alimentaire.

Tel que nous l'avons décrit sommairement dans une section précédente, le volet de la transformation est intimement lié au développement de notre industrie. Il est important de rappeler que les transformateurs québécois ont amorcé un virage important dans le domaine soit directement ou par le biais de partenariat avec d'autres industries québécoises.

Alors que la transformation a été limitée uniquement pendant plusieurs années à la congélation du bleuets, les transformateurs proposent dorénavant différents produits à valeur ajoutée comme la purée et le concentré et le marché du détail. De plus, nous précédon maintenant à l'emballage en produits finis destinés aux consommateurs selon les spécifications de la clientèle internationale.

Ces ajouts se sont réalisés tout en haussant de manière significative nos processus de contrôle de qualité et de sécurité alimentaire.

Ces éléments nous ont permis de consolider notre position sur les marchés et d'offrir une gamme de produits qui permet de consolider notre offre.

4.0 La ruralité et le développement régional

Nous sommes d'avis que notre industrie constitue un levier de développement important pour certaines régions du Québec. Et ce développement passe par une intégration de l'industrie de la production à la mise en marché internationale en passant par la transformation.

À ce propos le modèle BSQ représente sans conteste un outil à privilégier non seulement pour notre industrie mais pour d'autres productions. Par ce modèle tous les intervenants sont informés adéquatement de l'évolution de leur industrie, ils sont consultés périodiquement sur tous les sujets les concernant et ils mettent en commun leur expertise et leurs ressources. L'efficacité de ce modèle repose sur son niveau de dialogue et d'échange entre les membres et le fait que la propriété donc la prise de décision est entre leur main.

Le gouvernement du Québec devrait considérer et inciter les industries à considérer ce modèle d'intervention pour garder la transformation sous contrôle québécois et dynamiser ce secteur vital de l'économie.

Par ailleurs nous recommandons que le gouvernement du Québec continue d'offrir aux entreprises de transformation en régions ressources les incitatifs fiscaux appropriés pour encourager le développement des industries dans ces mêmes régions.

Conclusion

L'industrie québécoise du bleuets sauvage est une belle industrie. Il s'agit d'une industrie certes complexe avec différents niveaux d'intervention selon la taille et l'intérêt des participants. Elle possède un potentiel de développement intéressant qui nécessite une implication de tous afin de pouvoir justement consolider sa position actuelle et offrir tout son potentiel.

L'État devrait se concentrer dans le soutien aux activités de mise en valeur de terrains offrant un potentiel de développement de bleuets et éviter d'intervenir au niveau de la mise en marché.

L'industrie du bleuets jouit d'un modèle souple de développement adapté à la nouvelle réalité. Tenant compte du succès obtenu il faudrait lui donner la possibilité de continuer à se développer.